



## Formation des officiels de natation course de la charente

# Livret de préparation à l'examen de : Officiel B de natation course



Ce document est un condensé de règlements qui ne saurait se substituer aux règlements en vigueur

## Sans officiel, pas de compétition !

Votre enfant fait des compétitions et vous l'accompagnez lors de celles-ci. Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à l'organisation et au bon déroulement de la compétition, en devenant officiel pour votre club.

### Pourquoi ?

Pour chaque compétition, le club doit présenter au moins 1 officiel par tranche de 5 nageurs présentés. Si ce quota n'est pas respecté, le club se voit sanctionné d'une amende.

### Qui sont les officiels de natation ?

Il existe trois catégories d'officiels indispensables au bon déroulement des compétitions de natation :

- **Officiel C** : il assure les fonctions de chronométreur.  
*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 14 ans et avoir réussi l'examen d'officiel C.*  
**Valable uniquement 2 ans**
- **Officiel B** : il assure les fonctions de chronométreur, juge à l'arrivée ou contrôleur de virages.  
*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 16 ans et avoir réussi l'examen d'officiel B.*
- **Officiel A** : il assure les fonctions de juge-arbitre, starter, superviseur, juge de nage mais aussi, le cas échéant, l'une des fonctions dévolues à l'officiel B, ou à l'officiel C.  
*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 18 ans, être officiel B depuis au mois 2 ans et avoir réussi l'examen d'officiel A.*

### Le timing : (cochez l'avancée du processus)

- Choisissez une date de formation parmi celles proposées
- Vous devez vous licencier pour cette année via un club
- Préparez 2 photos d'identité
- Renseignez votre feuille de candidature avec votre président de club
- Préparez votre session de formation à l'aide du « livret de préparation d'officiel B de natation course »
- Rendez vous au CDOS (maison du sport), rue de l'arsenal à Angoulême muni des 2 photos et de la feuille de candidature renseignée.
- Lors de la session de formation :
  - Etude théorique
  - Préparation de l'épreuve de QCM
  - Epreuve théorique
- Lors de 2 ou 3 compétitions, examen pratique accompagné d'officiels B confirmés et d'officiels A

Dans votre cursus de formation et même après, vous trouverez toujours des réponses à vos questions aux bords des bassins

## Indications préalables :

- **Piscine** = Établissement couvert (25 ou 50 m).
- **Bassin** = Établissement de plein air (25 ou 50 m).

Les sigles :

- **F.F.N.** = Fédération Française de Natation
- **F.I.N.A.** = Fédération Internationale de Natation.
- **L.E.N.** = Ligue Européenne de Natation.

Les fonctions de l'officiel B, désigné par le juge-arbitre, sont les suivantes :

1. **CHRONOMETREUR**
2. **JUGE A L'ARRIVEE**
3. **CONTRÔLEUR DE VIRAGES**

Pour se voir décerner le titre d'officiel B de natation course, certaines conditions et formalités sont à remplir.

Afin de vous aider dans la préparation de l'examen, voici un condensé qui doit vous permettre de répondre avec succès au questionnaire fédéral qui vous sera remis le jour de l'examen théorique.

**ATTENTION :** Durant le déroulement des épreuves, tous les officiels doivent faire preuve de discipline et ne pas encourager ou renseigner les nageurs que cela soit par signe ou par la voix.

## Les appels aux officiels :

Avant chaque compétition vous devez, selon vos disponibilités, vous inscrire sur le site <http://poitoucharentes.ffnatation.fr/script/index.php> pour les compétitions régionales ou sur le site <http://charente.ffnatation.fr/script/index.php> pour les compétitions départementales en cliquant sur le bouton **Officiels-Jury**

L'inscription se fait par un « Doodle » comme suit :

novembre 2014					
sam. 8	dim. 9				
A	B	C	A	B	C
3	1	0	2	1	0

Modalités de la compétition

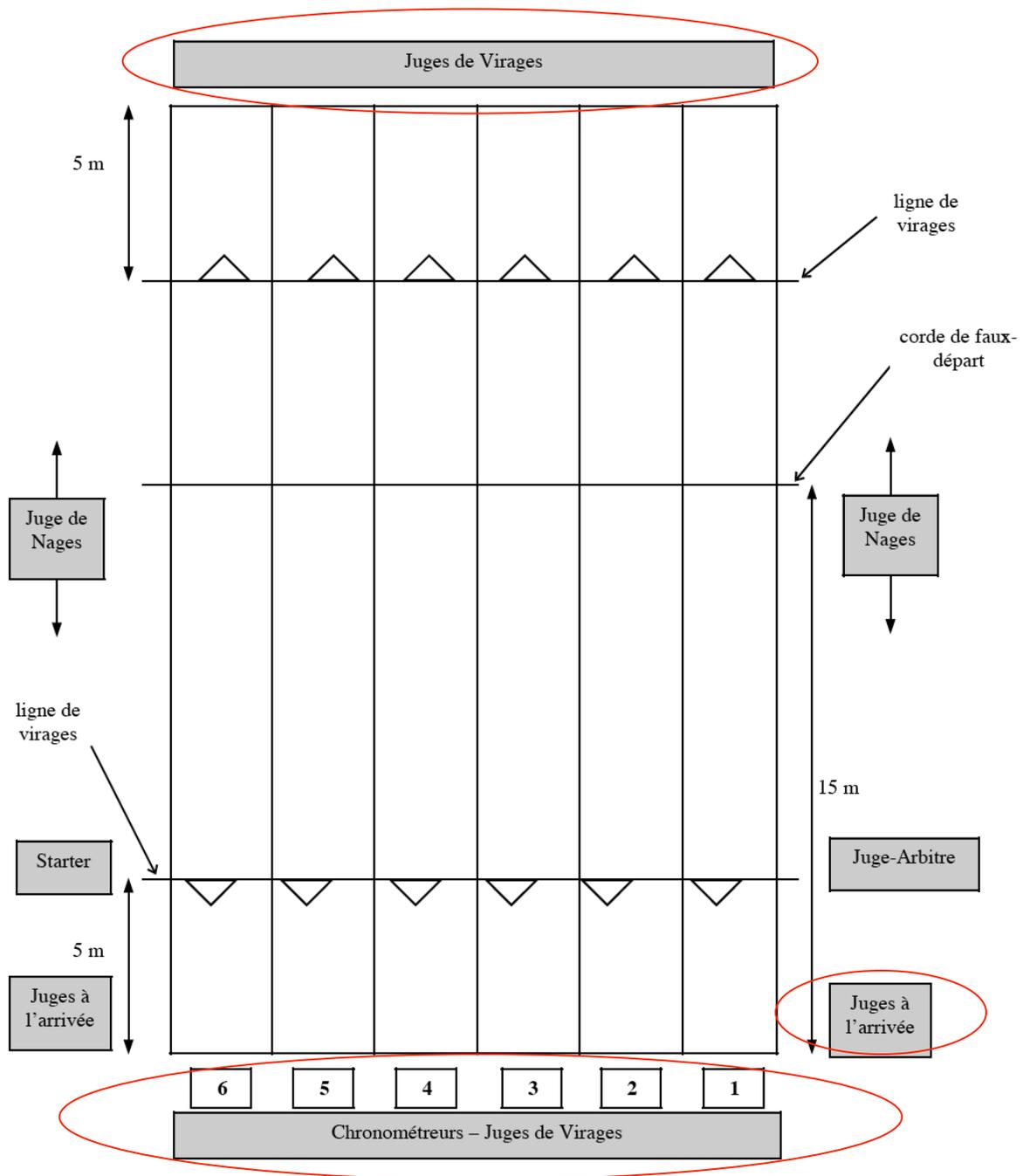
Dates de la compétition

Catégories d'officiel

**Inscrivez votre NOM Prénom, Club**

**Choisissez le ou les jours**  
**Choisissez votre catégorie**

# Le bassin équipé pour une compétition



En rouge les fonctions d'officiel B

## 1 - CHRONOMETREUR

Sous le contrôle du juge-arbitre, un essai préliminaire des chronomètres est obligatoire (10 mn minimum).

Une tolérance de plus ou moins 40/100<sup>e</sup> de seconde d'écart par rapport au temps moyen sur une durée de dix minutes est admise.

L'officiel désigné pour assurer la fonction de chronométrateur n'assure que **cette seule et unique tâche**. Inversement, tout autre officiel ne peut pas chronométrer.

### Le chronométrateur :

- **Prend** place sur sa chaise, en retrait, sur la plage de départ
- **Vérifie** que le nageur ne porte pas de slip de bains sous son maillot (un seul maillot autorisé) et le signale au juge arbitre dès l'arrivée pour qu'il le vérifie
- **Vérifie** la composition de l'équipe (identité et ordre de départ) sur la fiche de course, au départ d'une épreuve de relais
- **Déclenche** son chronomètre **au signal sonore** (sifflet, Startime) du **starter**
- **Déclenche** son chronomètre **au signal lumineux** (flash) du starter et **non** au signal sonore lorsque le flash existe.
- **A l'arrivée** du nageur ou pour prendre un temps intermédiaire, il s'approche du bord du bassin, à la verticale du mur, et arrête son chrono au toucher de l'arrivant.
- Il ne remet pas immédiatement son chrono à zéro dans l'hypothèse d'une éventuelle vérification du juge arbitre (en cas de litige).
- **S'il commet une fausse manœuvre** ou si l'appareil est défectueux, il doit avertir immédiatement le juge arbitre.

Une solution pour ne pas avoir des écarts importants : Ne regarder ni le starter ni le nageur au moment du départ.

**Un chronométrateur** ne peut pas rappeler les concurrents lors d'un faux – départ.

**Un nageur suivi et renseigné** dans son allure de course à partir du bord du bassin est disqualifiable. Cette règle est valable aussi bien pour l'entraîneur, le dirigeant, un autre compétiteur ou un parent.

### Un chronométrage peut être :

AUTOMATIQUE : chronomètre déclenché par le starter et arrêté par le nageur.  
SEMI-AUTOMATIQUE : chronomètre déclenché par le starter et arrêté par le chronométrateur à l'aide du bouton poussoir appelé aussi "poire"  
MANUEL : chronomètre déclenché et arrêté par le chronométrateur.

L'ordre d'utilisation pour l'homologation des temps est :

- AUTOMATIQUE
- SEMI-AUTOMATIQUE
- MANUEL

Le chronométrage automatique qui détermine l'ordre d'arrivée prime sur l'ordre d'arrivée des juges à l'arrivée. (à noter que lorsqu'il y a 3 chronométrateurs par ligne il n'est pas nécessaire de mettre un juge à l'arrivée)

## Recueil des résultats :

Le temps réalisé par le nageur doit être inscrit sur la fiche de course dans la case adéquate de façon :

- Très lisible,
- Sans rature,
- Sans surcharge des chiffres.

**Les temps de chaque chronométrateur doivent être inscrits sur la fiche**

### 3 Chronométrateurs par ligne :

En fonction des disponibilités, certains chronométrateurs auront la charge de doubler ou de tripler. Dans ce cas, les temps respectifs sont inscrits dans l'ordre verticalement. (Si deux des 3 chronomètres indiquent le même temps ces 2 temps identiques seront le temps officiel).

Exemple :     1'56.21 Chronométrateur 1  
                  1'56.43 Chronométrateur 2  
                  1'56.35 Chronométrateur 3

**Temps officiel 1.56.35**

### 2 Chronométrateurs par ligne :

Le temps officiel sera le temps moyen, cette règle est également valable lorsqu'il y a 3 chronométrateurs par ligne et que l'un d'eux tombe en panne. (S W 11.3.3) le temps moyen sera arrondi au centième inférieur (décision du CD FFN).

Un chronométrateur ne peut pas rappeler les concurrents lors d'un faux – départ.

Un nageur suivi et renseigné dans son allure de course à partir du bord du bassin est disqualifiable. Cette règle est valable aussi bien pour l'entraîneur, le dirigeant, un autre compétiteur ou un parent.

**NB : un chef de ligne est désigné par le juge-arbitre, il organise l'action dans sa ligne et rend compte au Juge-arbitre lors d'une proposition de disqualification.**

## Votre matériel :

- Tenue blanche
- Plaquette
- Sifflet
- Stylo
- Claquettes ou tongs (pour l'hygiène)
- Chronomètre en ordre de marche (remplacement des piles chaque année)
- Un jeton ou une pièce d'un euro (pour votre casier)

## 2 - JUGE A L'ARRIVEE

Cette fonction disparaît lorsqu'il y a 3 chronométreurs par ligne sur la totalité des couloirs.

Des officiels placés de part et d'autre dans l'alignement du mur sont nécessaires (toujours par nombre impair).

Ils notent par écrit l'ordre des arrivants, confrontent leurs relevés respectifs, consultent le juge arbitre si besoin est.

Leur classement est prioritaire sur celui déterminé à partir des temps des chronométreurs.

**Attention c'est toujours le Juge Arbitre qui décide en s'appuyant sur les éléments dont il dispose.**

Lorsqu'il y a une installation automatique et que celle-ci fonctionne normalement, les temps manuels et les relevés visuels ne sont pas pris en compte.

Le Starter et contrôleur aux virages peuvent aussi cumuler cette fonction avec la leur.

## 3 – CONTRÔLEUR AUX VIRAGES

Dans la mesure du possible il doit y avoir des juges également sur la plage de départ. Si un contrôleur en chef de virages a été nommé, le juge de virages doit en référer à ce contrôleur en chef avant de remplir le formulaire de proposition de disqualification.

Leur rôle consiste à observer si les nageurs touchent le mur selon les styles de nage d'une façon conforme aux règlements en vigueur.

L'observation débute depuis le début du dernier mouvement de bras, avant le contact, et jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras après le virage.

**Lors des épreuves de 800m ou 1500m** Les inspecteurs des virages ont aussi la mission d'enregistrer le nombre de longueurs accomplies par les nageurs et de leur donner à l'aide de plaques présentées à leur passage, le nombre de longueurs restant à parcourir. Les plaques de longueur doivent être présentées au niveau du bord du bassin et non au niveau de l'eau, avant la course il faut demander au nageur de quel côté (à gauche ou à droite dans la ligne) on doit lui présenter les plaques de longueurs.

Les juges de virage placés sur la plage de départ sont tenus d'avertir à l'aide d'un signal sonore (cloche ou sifflet ) les nageurs, quand il reste pour chacun d'eux deux longueurs et cinq mètres à parcourir. A défaut d'un nombre de juges suffisant, ce sont les chronométreurs qui assurent ce rôle.

**Dans les relais**, chaque contrôleur à l'extrémité du départ doit s'assurer que le nageur ne quitte pas le plot avant que son coéquipier ait touché le mur. Le nageur qui a fini sa course doit quitter le bassin aussitôt que possible, sans gêner tout autre nageur qui n'a pas encore fini sa course.

**Les infractions** sont signalées au juge arbitre par écrit sur les fiches de proposition de disqualification.

**Si vous avez un doute, celui-ci doit bénéficier au nageur**

## 4 - LES DEPARTS

C'est le starter qui est chargé de donner le départ

**Le starter** ne peut pas donner le départ d'une course sans en avoir reçu le signal du juge arbitre. (Bras tendu à l'horizontal)

Au commandement préparatoire du starter « **A VOS MARQUES** » les concurrents prennent leur position de départ, et doivent avoir au moins un pied à l'avant du plot de départ.

## 5 - LES NAGES

### LE DOS :

**Avant le signal du départ**, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité du départ, avec les 2 mains placées sur les étriers de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein.

**Lors du virage**, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une **immédiate** traction continue du bras ou une **immédiate** traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

**A l'arrivée de la course**, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos (également en fin de parcours dos dans un 4 nages).

Dès que le corps a quitté la position sur le dos il peut être entièrement immergé pendant le virage, **mais pas à l'arrivée**.

Après le départ ou à chaque virage la distance parcourue sous l'eau est limitée à 15 mètres (distance jugée au point de sortie de la tête du nageur).

### LA BRASSE :

A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains, **séparées**, simultanément, au niveau de l'eau, au-dessus ou en dessous ; il est admis que les épaules puissent ne pas être sur le plan horizontal.

La tête peut être immergée après le dernier mouvement de bras avant le contact, pourvu qu'elle coupe la surface de l'eau à un point quelconque pendant le dernier cycle complet ou incomplet précédent le contact.

Les coudes peuvent sortir de l'eau à l'arrivée après la traction finale et aux virages.

Un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras suivie par le mouvement de jambes de brasse.

**Au dernier mouvement avant le virage et à l'arrivée un mouvement de bras non suivi d'un mouvement de jambes est autorisé.**

Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment, **sauf au virage ou après le toucher du mur, où il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est sur la poitrine après avoir quitté le mur.**

## LE PAPILLON :

A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément à la surface de l'eau, au-dessus ou en dessous.

Il n'est pas autorisé lorsque le nageur s'aperçoit qu'il est trop loin du mur pour effectuer le toucher sans un mouvement complémentaire de **ramener les bras vers l'avant et sous l'eau (de type brasse)**.

Tous les mouvements de jambes vers le haut et le bas doivent être simultanés.

Les 2 bras doivent être ramenés en avant **simultanément** au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps **sous le niveau de l'eau** tout au long de la course, sous réserve de l'article SW 8.5

Un coup de pied de brasse n'est pas autorisé. Au départ et aux virages le nageur peut onduler sur le côté, le nombre de mouvements n'est pas limité.

Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment, **sauf au virage ou après le toucher du mur, où il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est sur la poitrine après avoir quitté le mur.**

## LA NAGE LIBRE :

La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le concurrent peut nager n'importe quel style de nage. A noter qu'un nageur peut effectuer son parcours en nage dorsale mais il doit obligatoirement prendre le départ en plongeant et peut toucher le mur au virage ou à l'arrivée avec n'importe quelle partie du corps.

Dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, la nage libre signifie tout style autre que le dos, la brasse ou le papillon.

Au virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

## RECORD :

Lors d'une tentative de record régional, les chronométreurs, au nombre de 3, ne peuvent pas appartenir au même club que le nageur.

Un record ne peut être homologué si tous les chronométreurs sont du même club même autre que celui du nageur.

Les temps des essais de chaque chronométreur seront indiqués sur la feuille de record.

Un temps sur une fraction intermédiaire d'une épreuve n'est pas homologable

Pour qu'un record de France soit homologué, il faut **un bassin homologué et un chronométrage automatique non défaillant.**

## 6 - OFFICIEL B DE NATATION :

Le titre d'OFFICIEL B de NATATION est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet, et remplissant les conditions requises suivantes :

- **Etre licenciées à la fédération française de natation** sur le territoire du comité départemental ou régional organisant la session.
- **Etre âgé d'au moins 16 ans** à la date des examens
- **Avoir fait acte de candidature** auprès du comité départemental ou régional dont il dépend.
- **Le candidat ayant déjà le titre d'OFFICIEL C** (chronométrateur) devra se soumettre à :
  - l'épreuve écrite et à l'épreuve pratique de juge à l'arrivée et d'inspecteur des virages
- **Le candidat n'ayant pas le titre d'OFFICIEL C** (chronométrateur) devra se soumettre à :
  - l'épreuve écrite
  - l'épreuve pratique de juge à l'arrivée et d'inspecteur des virages
  - l'épreuve pratique de chronométrage

### 1- EPREUVES PRATIQUES DE CHRONOMETRAGE

La compétence du candidat sera appréciée à l'occasion d'une compétition FFN (Départementale, régionale) comportant au **minimum 40 courses**.

Les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100° de seconde seront comparés aux temps manuels officiels de la ligne.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir plus de 10 temps différents de plus de 10 centièmes de ceux du chronométrateur officiel de la ligne (les écarts de temps compris entre 1 et 9 centièmes ne sont pas comptabilisés)

Exemple : ne sont pas admis

- plus de 10 écarts de 10 à 19/100
- ou 7 écarts de 10 à 19/100 et 3 écarts de 20 à 29/100
- ou 7 écarts de 10 à 19/100, 2 écarts de 20 à 29/100, 1 écart de 30 à 39/100

Un seul écart de temps de 40/100 ou plus oblige le candidat à repasser une session d'examen.

### 2 - EPREUVE PRATIQUE DE FONCTION DE JUGE À L'ARRIVEE ET DE CONTRÔLEUR DE VIRAGES

Avoir lors d'une compétition F.F.N. assuré la fonction d'inspecteur des virages (20 courses minimum) et de juge à l'arrivée (20 courses minimum) sous le contrôle du juge arbitre de la réunion ou de tout examinateur officiel A désigné par le comité départemental ou régional et avoir été jugé apte par ces personnes suscitées.

Si le nombre de courses le permet, rien n'empêche le juge arbitre d'autoriser le passage d'un deuxième examen au cours d'une même réunion de compétition.

## 7 - TEST DE CONNAISSANCES

1. En brasse, au virage, le nageur peut-il avoir la tête immergée après la dernière traction de bras précédant le toucher du mur ?
2. Dans une épreuve de Dos, lorsque le nageur exécute son virage, peut-il se trouver en position ventrale ?
3. En brasse, à l'arrivée (ou au virage), les mains du nageur doivent-elles toucher le mur simultanément ? au même niveau ?
4. Dans un 4 nages individuel, lors du passage Dos/Brasse, le nageur peut-il quitter la position sur le dos avant le toucher du mur ?
5. En nage libre, le nageur a-t-il l'obligation de toucher le mur avec la main ?
6. En papillon, au départ et aux virages, alors que le nageur est complètement immergé, est-il possible d'onduler sur le côté ?
7. En papillon, aux virages ou à l'arrivée, les mains du nageur doivent-elles toucher le mur simultanément ? au même niveau ?
8. En dos, au virage, le nageur peut-il faire des battements de jambes après être passé en position ventrale ?
9. En dos, au virage, le nageur doit-il toucher le mur avec la main ?
10. En brasse, au virage, les épaules doivent-elles être obligatoirement parallèles à la surface de l'eau ?

11. En papillon, au départ et au virage, lorsque le nageur est complètement immergé, le nombre de mouvement d'ondulation est-il limité ?
12. En dos, au virage, dès que le corps a quitté la position sur le dos, le nageur peut-il exécuter un mouvement propulsif des bras ? des jambes ?
13. Un chronométreur (ou un officiel) peut-il au cours de la réunion donner des informations de la voix ou par geste à un nageur pendant le déroulement d'une épreuve ?
14. Les temps obtenus lors de l'utilisation d'un chronométrage automatique non défaillant ont-ils priorité sur ceux enregistrés par les chronométreurs manuels ?
15. Quelle est la différence entre un chronométrage automatique et un chronométrage semi-automatique?
16. Quelle est la fonction de l'officiel « C » ?
17. Dans le cas de la présence et du bon fonctionnement
  - a. d'un chronométrage semi-automatique,
  - b. d'un chronométrage manuel,
  - c. d'un chronométrage automatique,Établissez l'ordre d'utilisation pour la détermination du temps officiel.
18. Qui contrôle l'essai des chronomètres ?
19. Afin de pouvoir être chronométreur d'une réunion, quels sont les écarts maxima de temps tolérés pour les chronomètres par rapport au temps moyen de l'essai ?
20. Un officiel peut-il participer à un jury s'il n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours ?

21. En chronométrage manuel, qui peut contrôler l'exactitude du temps inscrit sur la fiche avec le temps que marque le chronomètre ?
  
22. Quelle est la durée minimum de l'essai des chronomètres avant le début de la réunion ?
  
23. Quel est l'officiel qui a autorité pour disqualifier un nageur ?
  
24. Qui donne le départ d'une course ?
  
25. Quel est l'âge minimum pour être :
  - Officiel « C » ?
  - Officiel « B » ?
  - Officiel « A » ?
  
26. Quel est l'ordre chronologique des nages dans un 4 Nages individuel ?
  
27. Qu'appelle-t-on Chronométrage semi-automatique ?
  
28. En nage libre, à l'arrivée, le nageur a-t-il l'obligation de toucher le mur avec la main ?
  
29. Avant le début d'une réunion sportive, quel est l'officiel qui donne des directives ou des instructions particulières ?
  
30. A l'arrivée d'une série, les 3 chronométreurs ont des temps différents. Quel temps devra être inscrit sur la fiche ?
  
31. Dès l'enregistrement du temps d'arrivée sur la fiche, le chronométreur peut-il remettre son chronomètre à zéro ?

32. Un officiel « C » peut-il assumer la fonction de Juge à l'arrivée ?
33. La corde de faux départ doit-elle être placée à 15m ?
34. En nage libre, le nageur doit-il obligatoirement faire la distance en crawl ?
35. Quel est le commandement préparatoire que donne le starter pour que les nageurs prennent la position de départ ?
36. La fonction de Juge à l'arrivée est-elle toujours obligatoire ? Donnez un exemple.
37. Qui doit surveiller la prise de relais ?
38. En cas d'incertitude de jugement, le nageur peut-il bénéficier du « doute » ?
39. Lors d'une épreuve de 800m ou 1500m Nage libre, à quelle distance le Juge de virages, placé côté plots, doit-il donner au nageur un signal d'avertissement pour lui signaler que l'arrivée est proche ?
40. A quel moment les chronométreurs mettent-ils en fonction leur chronomètre ?
41. Quelles sont les fonctions que peut assurer un officiel « B » ?



Corrigez vous  
avec le document  
« corrigé »

**Si vous avez des questions ou des interrogations, n'hésitez pas :**  
 [officiels.natation.cd16@gmail.com](mailto:officiels.natation.cd16@gmail.com)

**Rendez vous à votre session de formation, vous êtes prêt maintenant.**